



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires

PROJET D'ARRÊTÉ

Arrêté préfectoral n° 2024/DDT/SEPR-
autorisant la Communauté de Communes du Pays de Montereau
à réaliser un programme pluriannuel d'entretien des rus et vidanges sur son territoire
pour la période 2024-2027
et le déclarant d'intérêt général

SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC (articles L. 120-1, L. 123-19-1 du Code de l'environnement)

Consultation du 19 avril 2024 au 10 mai 2024 inclus

Le projet d'arrêté de déclaration au titre de l'article L. 214-1 et suivants déclarant d'intérêt général au titre de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement, la réalisation d'un programme pluriannuel d'entretien des rus et vidanges projeté par la Communauté de Communes du Pays de Montereau a été soumis à la consultation du public du 19 avril 2024 au 10 mai 2024 inclus.

Le projet était consultable sur internet sur le site de la préfecture de Seine-et-Marne :

- <https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Participation-du-public-par-voie-electronique/DIG-Travaux-d-entretien-des-rus-et-vidanges-CCPM-2eme-consultation-du-19-avril-au-10-mai-2024>

et sur support papier à la Direction Départementale des Territoires - Service Environnement et Prévention des Risques.

Le public était invité à donner son avis par courriel à l'adresse suivante :

- ddt-ppe@seine-et-marne.gouv.fr

ou par courrier à la DDT de Seine-et-Marne - Service Environnement et Prévention des Risques

SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION :

La consultation du public n'a recueilli aucune remarque ou commentaire.

Pour le préfet et par délégation,
L'adjoint au directeur départemental des
territoires

Laurent BEDU